

sèrent d'informer Charles VII de la perte que venaient de faire la Ville et le Royaume, convaincus, non sans raison, que le Roi en serait comme eux « très desplaisant ». Ils le priaient en même temps de vouloir bien désigner, pour « présider », à la place de Grôlée, « en ce pays du Lyonnais, aucun autre vaillant prud'homme qui aime bien, comme lui, à faire justice (28).

Grôlée n'avait pas vécu assez pour assister à la réconciliation des maisons de France et de Bourgogne. Ce n'est, en effet, qu'un an après sa mort que fut signé le traité d'Arras (29)... Toutefois si, lorsqu'il mourut, la paix n'était

---

(28) *Registres consulaires*. Séance du 24 décembre 1434. « Pour ce que Monsr Humbert de Grôlée, chevallier, chambellan et conseiller du Roy, notre sire, baily de Mâcon, séneschal et capitaine de Lyon, est allé ceste nuit, environ trois heures après la mynuit, de vie à trépas... ils ont conclu... que l'on escripra incontinent au Roy la mort dudit Mr le baily, et qu'il lui plaise y pourvoir d'aulcun autre vaillant prudhomme qui ayme bien à faire justice. » AA. 22. Lettre de Charles VII, en date du 8 janvier 1434. « Chers et bien amés, Nous avons vu les lettres que nous avez escriptes faisant mention de la mort de feu notre amé et féal chevalier, Humbert de Grôlée, en son vivant notre conseiller et chambellan et séneschal de Lyon et bailli de Mâcon, laquelle mort nous avons esté et sommes bien desplaisant, etc... »

(29) Le prince d'Orange n'avait pas attendu la conclusion de ce traité pour rentrer en grâce auprès du roi de France. « En juin 1432, dit M. de Beaucourt, Charles VII reçut à Loches la visite d'un puissant seigneur qui jusque-là lui avait fait une guerre acharnée, et qui, sans attendre la décision de son suzerain le duc de Bourgogne, toujours en pourparlers avec la France, vint conclure une paix particulière. Nous voulons parler du prince d'Orange, le vaincu d'Anthon. Le traité conclu à Loches porte la date du 22 juin 1432; le même jour le prince fit hommage au roi pour les terres qu'il possédait en Dauphiné. » *Hist. de Charles VII*, tome II, p. 286. Les terres que possédait légitimement en Dauphiné le prince d'Orange étaient celles d'Auberive,